



## Sommaire

<b>Département des Classes Préparatoires .....</b>	<b>2</b>
<b>Modalités d'évaluation des élèves des classes préparatoires .....</b>	<b>2</b>
Première partie .....	2
1. Contrôle continu :.....	2
2. Devoir surveillé .....	2
3. Evaluation pour chaque matière .....	2
a. Module sans TP .....	2
b. Module avec TP.....	2
4. Programme de 1 <sup>e</sup> année semestre 1 .....	4
a. Semestre 1.....	4
b. Semestre 2.....	4
c. Equipe pédagogique semestre 1 .....	5
5. Programme de 2 <sup>eme</sup> année .....	6
a. Semestre 3.....	6
b. Semestre 4.....	6
c. Equipe pédagogique semestre 3 .....	7
<b>DEUXIEME PARTIE .....</b>	<b>8</b>
6. Déroulement des examens .....	9
7. Calcul de la note d'une matière (voir 1 <sup>ère</sup> partie du document) .....	9
.8 Calcul de la note d'une unité d'enseignement.....	9
.9 Calcul de la note du semestre .....	10
10. Calcul de la note de l'année .....	10
11. Délibérations de la première session .....	10
12. Délibération Semestre 1 .....	11
a. <i>Jurys de délibération du semestre</i> .....	11
i. <i>Constitution du Jury</i> .....	11
ii. <i>Délibérations</i> .....	11
iii. <i>Recours</i> .....	12
13. <i>Jurys de délibération de l'année</i> .....	12



## Département des Classes Préparatoires

### Modalités d'évaluation des élèves des classes préparatoires

#### Première partie

##### 1. Contrôle continu :

Etant donné l'organisation des enseignements en 2<sup>ème</sup> année en deux semestres et en unités d'enseignements selon le système LMD (voir tableau 1 ci-dessous), les enseignants sont appelés à assurer au moins deux contrôles continus en séance de TD (ou en Cours s'il ya lieu) et ce, avant l'examen final qui aura lieu à la fin du premier semestre.

Les collègues enseignants sont invités à communiquer les notes de contrôle continu aux élèves avant de les transmettre au département au plus tard 1 semaine suivant le contrôle.

##### 2. Devoir surveillé

Un devoir surveillé est organisé pour chaque matière avant les vacances d'hiver. Pour les matières avec cours, TD et TP le DS sera commun à l'ensemble des étudiants.

##### 3. Evaluation pour chaque matière

Un examen final est organisé pour chaque matière à la fin du premier semestre (fin Janvier). Le système d'évaluation est un régime joignant les notes de **contrôle continu**, de **devoir surveillé** et de **examen final** avec des pondérations fixées par l'équipe de formation.

###### a. Module sans TP

$$\text{Note de la matière} = (50\% \times \text{EF}) + (30\% \times \text{DS}) + (20\% \times \text{CC})$$

- i. EF : examen final
- ii. DS : Devoir surveillé
- iii. CC : contrôle continu ; celle-ci comprend l'assiduité, la participation et les interrogations écrites en TD (ou en Cours si le module se déroule sans TD), les devoirs maison et/ou d'autres travaux effectués par l'élève dont la note est laissée à l'appréciation de l'enseignant chargé de TD.

###### b. Module avec TP

$$\text{Note de la matière} = (50\% \times \text{EF}) + (20\% \times \text{DS}) + (15\% \times \text{TP}) + (15\% \times \text{CC})$$

- i. EF : examen final
- ii. DS : Devoir surveillé



- 
- iii. CC : contrôle continu ; celle-ci comprend l'assiduité, la participation et les interrogations écrites ou orales en TD (ou en Cours si le module se déroule sans TD), les devoirs maison et/ou d'autres travaux effectués par l'élève dont la note est laissée à l'appréciation des enseignants.
- iv. TP : note de Travaux Pratiques dont moyenne est calculée sur la base des comptes-rendus rédigés sur place et remis à la fin de chaque séance de TP.



#### 4. Programme de 1<sup>e</sup> année semestre 1

##### a. Semestre 1

	Unité d'enseignement	MATIERES	TP	COEFF	CRÉDIT	Crédits de l'UE
<b>Semestre 1</b>	UEF111	Analyse 1	-	6	6	12
		Algèbre 1	-	3	3	
		Probabilités-Statistiques	-	3	3	
	UEF112	Physique 1	oui	5	5	10
		Chimie 1	oui	5	5	
	UEM11	Informatique 1	oui	3	3	4
		Dessin technique	-	1	1	
	UET 11	Ingénierie humaine 1	-	1	1	4
		Economie générale	-	1	1	
		Anglais	-	1	1	
		Français	-	1	1	
	<b>Total crédit</b>					

Tableau 1 : Programme de 1<sup>e</sup> année S1

##### b. Semestre 2

	Unité d'enseignement	MATIERES	TP	COEFF	CRÉDIT	Crédits de l'UE
<b>Semestre 1</b>	UEF111	Analyse 1	-	6	6	12
		Algèbre 1	-	3	3	
		Probabilités-Statistiques	-	3	3	
	UEF112	Physique 1	oui	5	5	10
		Chimie 1	oui	5	5	
	UEM11	Informatique 1	oui	3	3	4
		Dessin technique	-	1	1	
	UET 11	Ingénierie humaine 1	-	1	1	4
		Economie générale	-	1	1	
		Anglais	-	1	1	
		Français	-	1	1	
	<b>Total crédit</b>					

Tableau 2 : Programme de 1<sup>e</sup> année S2



**c. Equipe pédagogique semestre 1**

	Unité d'enseignement	MATIERES	Equipes pédagogiques	
<b>Semestre 1</b>	Equipe pédagogique 1	Mr Bouzidi – Mr Hazi – Mr Laib Mr Brahmi – Melle Dhimi	Mr Ait Mokhtar	<b>Equipe de formation</b>
		Mr Ait Mokhtar – Mr Laib Mr Brahmi		
		Mr Bencheikh – Mr Cid Mme Chouchaoui		
	Equipe pédagogique 2	Mr Houari – Mme Zikem Mme Khodja	Mme Bali	
		Mme Bali – Mme Benaïssa– Mme Bouhadjar – Melle Dib		
	Equipe pédagogique 3	Mme Baghdali – Mr Belaïche	Mme Baghdali	
		Mme Aïssa – Melle Derouiche		
	Equipe pédagogique 4	Mme Khouas	Mme Saadi	
		Mr Berah		
		Mr Madani - Mr Kharbachi		
		Mme Saadi – Mme Aïche- Mme Melle Djenouhat		

**Tableau 3: Equipe pédagogique**



## 5. Programme de 2<sup>ème</sup> année

### a. Semestre 3

	Unités d'enseignements	MATIÈRE	TP	COEFF	CRÉDIT	CRÉDITS DE L'UE
<b>SEMESTRE 3</b>	UEF 211	Analyse 3	-	4	4	6
		Analyse Numérique 1	Oui	2	2	
	UEF 212	Physique 3	Oui	4	4	7
		Chimie 3	Oui	3	3	
	UEF 213	Mécanique rationnelle 1	-	3	3	9
		Electricité Générale	Oui	3	3	
		Mécanique des Fluides	Oui	3	3	
	UEM 21	Informatique 3	Oui	3	3	3
	UED 21	Ingénierie 1	Oui	3	3	3
	UET 21	Techniques d'expression 1	-	1	1	2
Anglais 3		-	1	1		
						<b>30</b>

Tableau 4: Programme de 2e année S3

### b. Semestre 4

	Unités d'enseignements	MATIÈRE	TP	COEFF	CRÉDIT	CRÉDITS DE L'UE
<b>SEMESTRE 4</b>	UEF 221	Analyse 4	-	3	3	5
		Analyse Numérique 2	Oui	2	2	
	UEF 222	Physique 4	Oui	4	4	7
		Chimie 4	Oui	3	3	
	UEF 223	Mécanique rationnelle 2	-	3	3	9
		Electricité Générale	Oui	3	3	
		Resistance des Matériaux	Oui	3	3	
	UEM 22	Informatique 4	Oui	3	3	3
	UED 22	Ingénierie 2-1	Oui	1	1	4
		Ingénierie 2-2	Oui	1	1	
Ingénierie 2-3		Oui	1	1		
Ingénierie 2-4		Oui	1	1		
UET 22	Techniques d'expression 2	-	1	1	2	
	Anglais 4	-	1	1		
						<b>30</b>

Tableau 5: Programme de 2e année S4



### c. Equipe pédagogique semestre 3

	Unité d'enseignement	MATIERES	Equipes pédagogiques	
<b>Semestre 3</b>	Equipe pédagogique 1	Analyse 3 Mr Siad – Melle Dhimi	Mr Hamadi	<b>Equipe de formation</b>
		Analyse numérique Mr Hamadi – Mr Bachir		
	Equipe pédagogique 2	Physique 3 Mr Berroudji – Melle Toumi – Mr Debba	Mme Berroudji	
		Chimie 3 Mme Bouhara– Mr Bendada– Mme Bouhadjar – Melle Dib		
	Equipe pédagogique 3	Mécanique rationnelle 1 Mme Zouadi – Mr Zouaoui	Mme Zouadi	
		Electricité Générale Mr Rahoui – Mr Ounas		
		Mécanique des Fluides Mr Berroudji – Mr Bounakcha – Mr Debba		
	Equipe pédagogique 4	Informatique Mr Ouled Kaddour	Mr Ouled Kaddour	
Equipe pédagogique 5	Ingénierie 1 Mr Berrazouane	Mr Berrazouane		
Equipe pédagogique 6	Techniques d'expression 1 Mme Mihoubi – Melle Djenouhat	Melle Khattir		
	Anglais 3 Mr Kerbachi – Melle Khattir			

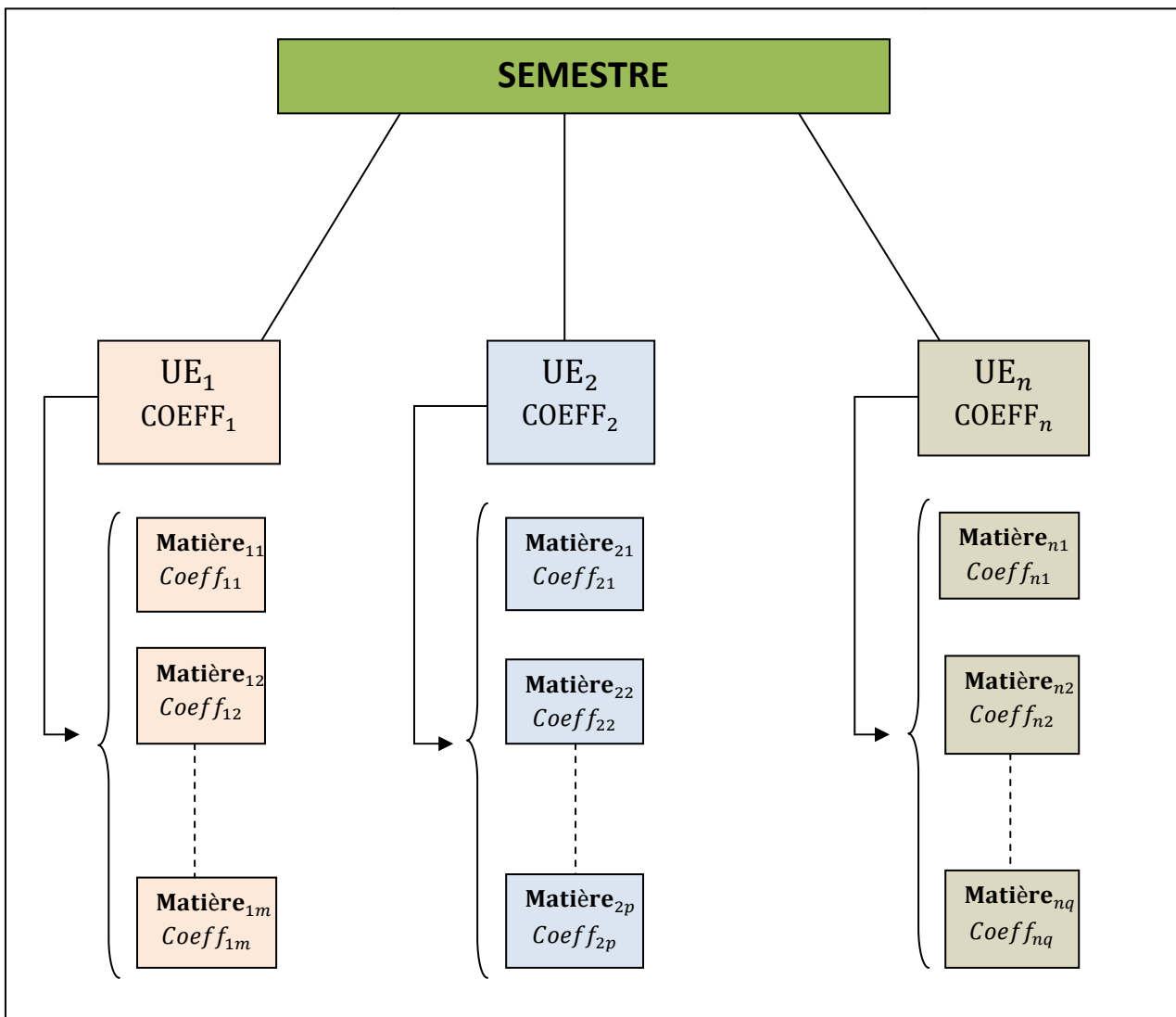
Tableau 6: Equipe pédagogique

## Département des Classes Préparatoires

### Modalités d'évaluation des élèves des classes préparatoires

#### DEUXIEME PARTIE

Les enseignements en 1<sup>e</sup> année sont organisés en deux semestres se déroulant chacun en 13 à 15 semaines d'études et d'évaluation. Chaque semestre comporte des unités d'enseignements (UE) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (matières, modules, stages, projets tuteurés...) affectés de coefficients.







## 6. Déroulement des examens

- Les épreuves de la **première session** sont organisées à la fin de chaque semestre (fin janvier et fin mai).
  - UE du premier semestre se déroulent en février.
  - UE du second semestre se déroulent en juin

La présence aux examens est obligatoire. En cas d'absence injustifiée à un examen de la première session, la mention ABI est portée sur le relevé de notes. Cette absence entraîne l'impossibilité de calculer la moyenne de l'année : l'étudiant est déclaré « défaillant ». En cas d'absence justifiée\*, l'étudiant devra se présenter à l'examen de la deuxième session.

## 7. Calcul de la note d'une matière (voir 1<sup>ère</sup> partie du document)

- **Module sans TP**

$$\text{Note de la matière} = (50\% \times EF) + (30\% \times DS) + (20\% \times CC)$$

- **Module avec TP**

$$\text{Note de la matière} = (50\% \times EF) + (20\% \times DS) + (15\% \times TP) + (10\% \times CC)$$

Ou bien

$$\text{Note de la matière} = (50\% \times EF) + (25\% \times CC) + (25\% \times TP)$$

Une matière dont la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 est considérée comme étant définitivement acquise.

## 8. Calcul de la note d'une unité d'enseignement

La note d'une unité d'enseignement  $UE_n$  (avec  $n = 1, 2, \dots$ ) est calculée sur la base des notes des matières pondérées des coefficients respectifs:

$$\text{Note}_{UE_n} = \frac{\text{Coeff}_{n1} \times \text{Note\_Matière}_{n1} + \text{Coeff}_{n2} \times \text{Note\_Matière}_{n2} + \dots + \text{Coeff}_{np} \times \text{Note\_Matière}_{np}}{\text{Coeff}_{n1} + \text{Coeff}_{n2} + \dots + \text{Coeff}_{np}}$$

### Il y a compensation entre matières dans une même UE.

- Si  $\text{Note}_{UE_n} \geq 10/20$  et si aucune note des matières qui composent l'unité d'enseignement  $UE_n$  n'est inférieure à la note éliminatoire fixée à 5/20, alors l'unité d'enseignement  $UE_n$  est définitivement acquise et capitalisable. **Toutes les matières sont alors acquises.** L'étudiant emporte tous les crédits alloués à cette  $UE_n$ .

### Important :

- L'exclusion d'un étudiant d'une matière composant une unité d'enseignement ne permet pas l'acquisition de cette unité d'enseignement par le calcul de la moyenne des notes obtenues dans les autres matières qui la composent.

\* voir les cas d'absences justifiées acceptées?



## 9. Calcul de la note du semestre

La note du semestre est calculée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses  $UE_n$  du semestre pondérées par leurs coefficients  $COEFF_n$  (avec  $n = 1, 2, \dots$ ) :

$$\text{Note semestre} = \frac{\text{COEFF1} \times \text{Note}_{UE1} + \text{COEFF2} \times \text{Note}_{UE2} + \dots + \text{COEFFn} \times \text{Note}_{UE_n}}{\text{COEFF1} + \text{COEFF2} + \dots + \text{COEFFn}}$$

Les coefficients  $COEFF_n$  correspondent aux poids en crédits de l' $UE_n$ .

### Il y a compensation entre les différentes unités d'enseignements d'un même semestre.

- Si  $\text{Note semestre} \geq 10/20$  et si **aucune note des unités d'enseignement qui composent le semestre n'est inférieure à la note éliminatoire fixée à 5/20**, alors l'étudiant emporte les 30 crédits alloués à ce semestre.

**La progression des études du premier au second semestre d'une même année universitaire est de droit pour tout étudiant inscrit dans le même parcours (Art. 30 de l'arrêté 712).**

## 10. Calcul de la note de l'année

La note annuelle est calculée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses  $UE_n$  des deux semestres comme suit :

$$\text{Note}_{\text{année}} = \frac{\text{COEFF1} \times \text{Note}_{UE1} + \text{COEFF2} \times \text{Note}_{UE2} + \dots + \text{COEFFn} \times \text{Note}_{UE_n}}{\text{COEFF1} + \text{COEFF2} + \dots + \text{COEFFn}}$$

### Il y a compensation entre les différentes unités d'enseignements d'une même année .

- Si  $\text{Note}_{\text{année}} \geq 10/20$ , et si **aucune note des unités d'enseignement qui composent l'année n'est inférieure à la note éliminatoire fixée à 5/20**, alors l'étudiant emporte les 60 crédits alloués à cette année.

La progression des études de la première à la deuxième année est :

- **de droit pour tout étudiant ayant acquis les deux premiers semestres du cursus de formation.**

## 11. Délibérations de la première session

### a) Juries de délibération des UE

- Le jury de délibération de l'UE est organisé à la **fin de chaque session d'examen**. Le jury est souverain dans ses délibérations et ses décisions sont prises à la majorité simple de ses membres. Le jury comprend les enseignants intervenants dans les cours, TD et TP des matières constituant l'UE.

Exemple : dans l'UEF1, le jury comprend les enseignants suivants (voir tableau 1) :



**Mr AIT MOKHTAR**, Mr Bouzidi, Mr Bencheikh .... Monsieur AIT Mokhtar sera désigné comme président du jury de l'UEF1.

- La présence de tous les membres du jury est obligatoire.
- La remise des notes de l'unité d'enseignement et des matières qui la constituent, au chef de Département est obligatoire.
- Le procès verbal (PV) des notes de l'UE accompagné des PV des notes des matières qui la constituent et des éventuelles recommandations de délibération doivent parvenir sous pli confidentiel au chef de Département dans un délai d'au moins 24 heures avant la date des délibérations semestrielles.
- Les délibérations des équipes pédagogiques doivent demeurer confidentielles

## 12. Délibération Semestre 1

### *a. Jurys de délibération du semestre*

#### *i. Constitution du Jury*

- Le jury de délibération de l'UE est organisé à la **fin de chaque session d'examen**. Il comprend les enseignants responsables des unités d'enseignement composant le semestre . Par exemple pour le semestre 5, les enseignants responsables des UE sont : **Ait Mokhtar,...** ;
- Le président du jury du semestre est désigné parmi les membres du jury de grade le plus élevé, c'est-à-dire Monsieur **Ait Mokhtar** ;
- La présence de tous les membres du jury est obligatoire.

#### *ii. Délibérations*

Le jury de délibération du semestre a pour mission de :

- Valider la scolarité des étudiants et leurs résultats obtenus durant le semestre ;
- Se prononcer sur l'admission, l'ajournement ou l'exclusion des étudiants dans les matières, les unités d'enseignements et le semestre ;
- Procéder, s'il y a lieu, au rachat d'étudiant, **au cas par cas**, en appréciant globalement leur scolarité sur la base de paramètres tels que l'assiduité, la progression pédagogique, la participation, la discipline, etc.... Dans ce cas, la note concernée par le rachat doit être ramenée à 10/20. Le rachat n'est pas un droit. Il relève exclusivement des prérogatives du jury.

Les membres du jury sont tenus de préserver le secret des délibérations.

Le PV de délibérations, daté, doit comporter les éléments suivants

- Le relevé global des moyennes générales de chaque matière, de chaque unité d'enseignement, de chaque semestre et des crédits capitalisés ;
- Le nom, prénom de chaque membre du jury ;
- L'émergence sur le PV des membres du jury ayant participé aux délibérations ;
- Le nom, prénom des membres du jury absents ;

- Le compte-rendu des délibérations.

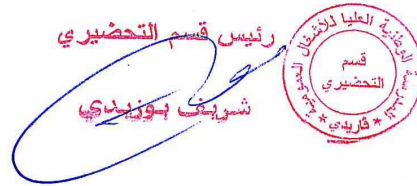
Les résultats des délibérations doivent être affichés dans l'établissement et/ou le site web de l'établissement dès qu'ils sont validés

### iii. Recours

- Après affichage des résultats, un délai de 72 heures est accordé aux élèves désireux de formuler un recours. Ce dernier sera déposé auprès du chef département de rattachement de la matière qui se chargera de la saisine du jury.
- Le recours est traité par la même équipe de formation qui en dressera un PV .
- Après le traitement du recours, les résultats définitifs et immuables, sont portés à la connaissance des étudiants qui en auront fait la demande. A l'issue de ces délibérations, un PV sera établi dans les mêmes conditions que le PV initial et devra porter la mention « PV correctif additif au PV initial ».

### 13. Jurys de délibération de l'année

Les jurys des deux semestres, d'une même année universitaires, se réunissent ensemble pour procéder aux délibérations de l'année universitaire concernée.



رئيس قسم التحضيري  
شمس بويحيى

الدراسة العليا للأشغال العمومية  
قسم التحضيري  
\* قاريدى \*